

ARRETE N°25-055

ARRETE LISTE D'APTITUDE CONCOURS AGENT SOCIAL TERRITORIAL PRINCIPAL 2^{ème} CLASSE Session 2025

Le Président du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher :

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 92-849 du 28 août 1992 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents sociaux territoriaux,

Vu le décret n°93-398 du 18 mars 1993 relatif aux conditions d'accès et aux modalités d'organisation des concours sur titres pour le recrutement des agents sociaux territoriaux, des auxiliaires de soins territoriaux,

Vu le décret n°2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la Fonction Publique,

Vu le décret n°2010-311 du 22 mars 2010 relatif aux modalités de recrutements et d'accueil des ressortissants des Etats membres de l'Union Européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen dans un corps, un cadre d'emploi ou un emploi de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013, modifié, relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret n°2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2016-1372 du 12 octobre 2016 modifiant, pour la fonction publique territoriale, certaines dispositions générales relatives aux fonctionnaires de catégorie C et divers statuts particuliers de cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie C et B.

Vu l'arrêté du 19 juin 2007 fixant la liste des concours et les règles de composition et de fonctionnement des commissions d'équivalences de diplômes pour l'accès aux concours de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap,

Vu le règlement général des concours et examens professionnels organisés par le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher du 11 mars 2021,

Considérant la convention de co-organisation des concours et examens professionnels des Centres de Gestion de l'interrégion Ile de France/Centre Val de Loire,

Vu l'arrêté n°25-004 du 10 janvier 2025 décidant l'ouverture d'un concours d'Agent Social Territorial Principal de 2^{ème} classe ;

Vu l'arrêté n°25-023 du 15 mai 2025 des candidats admis à concourir

Vu l'arrêté n° 25-032 du 1^{er} septembre 2025 portant nomination des membres du jury au concours d'agent social principal de 2^{ème} classe,

Vu le procès-verbal du jury d'admission du 04 novembre 2025,

ARRETE

ARTICLE 1er : La liste d'aptitude au concours d'agent social principal de 2^{ème} classe est arrêtée comme suit :

ABENZOAR	Tricia
BRIFFAUT	Kevin
CHATON	Antoine
COMTE	Carole
RADOUAN	Cyril

Liste de 5 lauréats.

ARTICLE 2 : La liste d'aptitude prendra effet à partir de la date de visa de la préfecture du Loir-et-Cher. L'inscription sur la liste d'aptitude ne vaut pas recrutement.

La durée de validité de la liste d'aptitude est de deux ans, et peut être renouvelée une troisième et quatrième année sur demande du lauréat.

ARTICLE 3 : Il sera procédé à la notification de l'inscription sur liste d'aptitude aux candidats concernés et à la publication de la présente liste sur le site du Centre de Gestion de Loir-et-Cher.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois à compter de la date de sa publication.

ARTICLE 5 : Monsieur le Président du Centre de Gestion de Loir-et-Cher certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Fait à la Chaussée-Saint-Victor, le 6 novembre 2025,

Le Président,

Eric MARTELLIERE

